MAIRIE de PIRIAC SUR MER

Mesdames, Messieurs les commerçants

La législation ne prévoit pas de reconduction tacite annuelle pour une occupation du domaine public.

C'est pourquoi, ***chaque commerçant à l'obligation d'adresser annuellement à Monsieur le Maire, une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, afin de pouvoir y installer, éventuellement, une terrasse.***

Cette demande devra être envoyée au plus tard pour le **1er mars** accompagné des pièces suivantes impérativement :

- *Le présent document renseigné, signé.*
- *Copie du K ou Kbis de moins d 3 mois.*
- *Pour les débiteurs de boissons ou restaurateurs, copie de la licence au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fond de commerce.*
- *Copie du bail commercial ou titre de propriété.*
- *Le Numéro de Siret.*
- *Une attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public.*
- *Un descriptif de la terrasse généralement un plan côté précisant l'implantation sur le domaine public et s'il s'agit d'une terrasse ouverte ou fermée.*

Aucune autorisation ne sera délivrée **sans un dossier complet reçu à l'échéance indiquée ci-dessus**.
Aucune autorisation ne sera délivrée **sans être à jour de sa redevance**
Aucune occupation du domaine public **ne pourra se faire d'initiative, avant la notification de l'arrêté**.

Toute installation irrégulière d'une terrasse ou d'étalage (absence d'AOT, non-respect des termes d'une AOT, non-paiement de la redevance) s'expose à l'application de l'article L 131-13 du Code Pénal amende de 5e Classe d'un montant de 1500€uros.

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

NOM DE L'ENSEIGNE :
N° du Siret :

ADRESSE : Téléphone :

Nom du demandeur : Prénom :

ADRESSE Personnelle :

Code Postal Commune :

Téléphone : Adresse e-mail :

Personne autre à contacter en cas d'urgence :

3, rue du Calvaire - B.P. 42023 – 44420 PIRIAC-SUR-MER
Tél. : 02 40 23 50 19 – Fax : 02 40 23 60 26 – E-mail : mairie@piriac.net

Petites Cités de Caractère · Villes et Villages Fleuris · Famille Plus · France Station Nautique

MAIRIE de PIRIAC SUR MER

Lieu d'implantation de la terrasse : ☐ Couverte ☐ Non couverte ☐ Chevalet de restaurant limité à 1 et devra être sur l'emprise demandée ☐ OUI ☐ NON Surface : Longueur Largeur Nombre de M2 : Descriptif : (ex : plancher bois ou pas, surélever ou pas, si surélever hauteur, bâché ou pas, totalement ou partiellement)		
Temps d'occupation sollicité : (en sachant qu'il ne peut couvrir une année entière) Du : Au :		
Fait à Piriac sur Mer, Le Signature du demandeur	Date de Réception en Mairie Avis Favorable ☐ OUI ☐ NON	Date de prise de l'arrêté : Le Date de notification : Le

Nota : Cette demande sera à renouveler chaque année pour une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public.

Les agents de la Police Municipale de Piriac sur Mer dresseront procès-verbal à tous contrevenant, ne respectant pas les termes d'un AOT

3, rue du Calvaire - B.P. 42023 – 44420 PIRIAC-SUR-MER
Tél. : 02 40 23 50 19 – Fax : 02 40 23 60 26 – E-mail : mairie@piriac.net